



AVIS PUBLIC
VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Pascale Plante, en sa qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé, que suite aux différentes directives annoncées par le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique, la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le jeudi 9 avril 2020 est reportée à une date ultérieure. Nous ferons connaître la nouvelle date dès que la situation nous le permettra.

Rappelons que l'arrêté ministériel 2020-014 énonce le report de ces ventes ainsi :

QUE toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire, à la date fixée dans un avis public donné par la municipalité; la vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis;

Si votre immeuble fait partie de la **liste** et que vous souhaitez régulariser votre situation, vous pouvez contacter Annie Arseneault au 819 228-9461, poste 2049, ou à annie.arseneault@mrc-maskinonge.qc.ca. Elle vous expliquera la procédure à suivre.

DONNÉ à Louiseville, ce 8^e jour d'avril deux mille vingt (08-04-2020)

Pascale Plante
Directrice générale et secrétaire-trésorière
MRC de Maskinongé
651, boul. Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1